

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PORTE DES VOSGES MERIDIONALES
4, rue des Grands Moulins – Saint-Etienne-Lès-Remiremont
BP 40056
88202 REMIREMONT CEDEX
Tel : 03.29.22.11.63

EXTRAIT
du Registre des Délibérations du
Conseil Communautaire

OBJET :

Séance du 9 décembre 2021
n° 115/21

Tarifs - Modifications

Effectif légal : 32

En exercice : 32

Présents à la séance : 27

Votants : 32

Date de la convocation
1^{er} décembre 2021

Présidence de, Mme Catherine LOUIS

Présents: M. Jean MANSOURI - M. André JACQUEMIN - - M. Jean-Pierre SCHMALTZ - M. Patrick VINCENT - M. Guy MANSUY - M. Jean-Benoît TISSERAND - Mme Brigitte CHARLES – Mme Anne-Marie DULUCQ - M. Roger BOURCELOT - Mme Danielle HANTZ –M. Philippe CLOCHÉ - M. Frédéric SIMON - M. Arnaud JEANNOT - Mme Catherine GREGOIRE – M. Michel DEMANGE – Mme Danièle FAIVRE - M. Jean-Charles TISSERAND - - M. Jean-Pierre CALMELS - Mme Isabelle REMOLATO - Mme Anne PARMENTIER –M. Valéry AUDINOT – Mme Anne GIRARDIN - Mme Graziella GERARD - M. Ludovic DAVAL – M. Fabrice LECOMTE.

Secrétaire :

M. Thomas VINCENT.

Absent (s) excusé (s) avec pouvoir (s) de vote :

Mme Joceline PORTÉ qui donne pouvoir à Mme Anne-Marie DULUCQ.
Monsieur Jean HINGRAY qui donne pouvoir à M. Jean-Benoît TISSERAND.
Mme Martine RENAULD qui donne pouvoir à M. Guy MANSUY.
Mme Carole ARNOULD qui donne pouvoir à Mme Catherine LOUIS
Mme Marie-France GASPARD qui donne pouvoir à M. André JACQUEMIN

Madame la Présidente, s'exprime comme suit :

Madame la Présidente rappelle au Conseil Communautaire que les tarifs des services piscine et école de musique n'avaient pas été modifiés en raison de la crise sanitaire qui avait contraint à la fermeture des services durant de longs mois. Puis elle informe que la commission des finances réunie le 25 novembre dernier a proposé une augmentation de 5% (01 janvier 2022 pour les piscines du Val d'Ajol et de Plombières les Bains et 01 septembre 2022 pour l'école de musique intercommunale).

Les tarifs proposés sont les suivants (augmentation de 5% par rapport aux anciens tarifs) :

Ecole Intercommunale de Musique :

	Tarifs forfaitaires par trimestre	Soit par an
		(3 trimestres)
Élèves domiciliés territoire	57 Euros pour :	171 Euros
	Formation musicale : 1h	
	Formation instrumentale : 30' en 1er cycle, 45' en 2ème cycle et 1h en 3ème cycle	
	Pratiques collectives incluses	
Élèves domiciliés hors territoire	84 Euros pour :	252 Euros
	Formation musicale : 1h	
	Formation instrumentale : 30' en 1er cycle et 45' en 2ème cycle et 1h en 3ème cycle	
	Pratiques collectives incluses	
*Élèves inscrits et participant aux activités des associations musicales du territoire *Éveil, Initiation et Formation Musicale sans instrument *Ateliers collectifs	25 Euros	75 Euros
Droits d'inscriptions pour le concours national de musique de chambre	10 € par participant	
Intervention d'un professeur de musique sur un projet « extérieur » hors services de la Communauté de Communes :	30 € /H	
Entrées concerts payants :	6 € (gratuité pour les élèves de l'école de musique et les enfants de moins de 15 ans)	
Stages, MC (pour les musiciens extérieurs seulement, gratuit pour les élèves de l'école de musique intercommunale :	10 € par journée, 18 € pour deux journées et 10 € par jour supplémentaire	
Location des instruments de musique	180€ annuels (2 premières années gratuites)	
Location de salles	250€ annuels avec convention 500€ annuels sans convention 40€ par jour pour une utilisation ponctuelle	

TARIFS D'ENTREES PISCINES INTERCOMMUNALES
DU VAL D'AJOL et PLOMBIERES LES BAINS

• **Publics :**

- enfants de moins de 6 ans	1,60 €
- étudiants et enfants de 6 à 16 ans	2,40 €
- adultes	3,90 €
- utilisation du sauna	7,50 €
- titulaire du pass découverte	3,30 €

Carte d'abonnement

- personnes handicapées (par an)	33,00 €
- enfants de moins de 6 ans (10 entrées)	14,00 €
- étudiants et enfants de 6 à 16 ans (10 entrées)	20,00 €
- adultes (10 entrées)	33,00 €
- utilisation du sauna (entrée comprise) (12 séances)	66,00 €

• **Colonies de vacances**

- enfants en colonies de vacances et de différents groupes (1h00) au-delà d'une heure	1,60 € tarif public
---	------------------------

• **Groupes ou associations CCVM disposant
d'un surveillant diplômé**

27,00 €

• **École de Natation Intercommunale**

<u>(entrée comprise) par trimestre</u>	40,00 €
--	---------

• **Aqua Bike**

<u>(entrée comprise) par trimestre</u>	55,00 €
--	---------

• **Etablissements Scolaires
de la Communauté de Communes**

- classes élémentaires (par élèves)	0,80 €
- classes secondaires (par élèves)	0,90 €

• **Groupes ou associations extérieures**

Grand Bassin	- sans MNS (par heure)	94,00 €
	- avec 2 MNS (par heure)	170,00 €
Petit bassin	- avec 2 MNS (par heure)	56,00 €

Le Conseil Communautaire est invité à délibérer en ce sens.

DELIBERATION

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

A L'UNANIMITE,

ADOPTE l'exposé de Madame la Présidente,

- VALIDE les modifications des tarifs telles que présentées ci-dessus.



Catherine LOUIS

CATHERINE LOUIS
2021.12.13 16:01:44 +0100
Ref:20211213_144603_1-1-O
Signature numérique
le Président